



Le 18 novembre 2011

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation d'une entente globale de modulation
Dossier Régie : R-3775-2011
Notre dossier : R045296

Chère consœur,

En réponse à la lettre du procureur de l'UMQ du 10 novembre 2011 exigeant des compléments de réponses à la demande de renseignements de son client dans le présent dossier, le Distributeur tient à souligner que ses réponses sont complètes et suffisantes pour procéder à l'analyse de l'entente globale de modulation. Le niveau de détails fournis est adéquat et conforme à la décision D-2011-160 (par. 25) rendue dans le présent dossier où la Régie a précisé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à nouveau à des exercices de simulation, ainsi qu'à la décision D-2011-170 (par. 17 et 18) rendue dans le dossier tarifaire (R-3776-2011) où la Régie exprime des réserves quant à l'opportunité d'exiger des données horaires.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser
/js

c.c. Intervenants